L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI MATIN, 9 MAI.

FEUILLETON.

LES INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

SECONDE PARTIE.

PASSE-PARTOUT.

IX

DANS LA CHALOUPE.

Suite.

Il s'éloigna de Marcos Praya.

Celui-ci baissa la tête et ferma les yeux.

Il tremblait, pour la première fois de sa vie.

Ne voulant pas assister à cette épouvantable exécution, il se tourna vers le matelot qui tenait la barre du gouvernail.

La figure de ce matelot lui parut singulière.

Il le regarda attentivement.

Elle était d'une pâleur menaçante.

— Je dois être aussi pâle que lui, pensa-t-il. Voici un homme qui, sur un mot de moi, se ferait tuer. J'en suis sûr, plutôt que de laisser commettre ce crime horrible, ce crime inutile.

Il hésita.

Mais l'ordre de la comtesse de Casa Real, tout détourné qu'il fût, était exprès, indiscutable.

Il se voila le visage et attendit.

Depuis quelque temps déjà, les matelots chuchotaient entre eux, tout en nageant.

Ils jetaient à la dérobée des regards de menace au pauvre mousse, qui, tout à sa tristesse et à ses scrupules, ne s'apercevait de rien.

Il avait confiance en ces hommes dont il partageait les fatigues, les travaux et les dangers.

La brutalité du maître d'équipage ne lui semblait ni nouvelle ni redoutable.

Il était habitué à ces manières là.

Son capitaine lui même, qui le traitait plus doucement que les hommes de son bord, ne se gênait nullement pour lui allonger un soufflet ou un coup de pied, afin d'activer son service.

A force de recevoir des horions, l'enfant s'était endurci au point de ne presque plus les sentir.

On le battait.

Il battrait à son tour.

C'était la loi du plus fort.

Il l'acceptait sans murmure.

A force de penser, de réfléchir, le mousse venait de s'assoupir.

Le maître d'équipage s'aperçut de cette circonstance favorable à son noir dessein.

Il fit un geste.

Le mousse fut saisi à l'improviste par deux robustes matelots.

Avant qu'il jetât un cri, avant même qu'il s'éveillât, il était enlevé de son banc, précipité à la mer, englouti au fond des flots, sans conscience de ce qui lui arrivait.

On le crut noyé.

Pas un de ses bourreaux ne jeta un cri, ne dit un mot.

Mais la fraîcheur de l'eau réveilla l'enfant.

L'instinct de la conservation prit le dessus sur le trouble occasionné par un premier étouffement.

Le mousse nageait comme un poisson.

Le maître d'équipage avait oublié cela.

L'enfant donna deux vigoureux coups de pied et reparut, à quelques brasses, sur l'eau.

Il respira et se mit à nager à la poursuite de la chaloupe.

— Tonnerre ! jura le maître d'équipage, j'avais oublié ça. Il peut se tenir deux heures sur l'eau. J'aurais dû......

Mais avant qu'il eût achevé sa pensée et sa phrase, on entendit la voix de l'enfant qui criait :

—A moi ! au secours ! Hé ! de la chaloupe !

Le pauvre petit pensait être tombé à l'eau.

Il ne se doutait pas qu'on venait de l'y jeter, et ceux qu'il appelait à son aide étaient ses seuls, ses plus cruels ennemis.

Cependant, il s'aperçut que les matelots faisaient force de rames pour s'éloigner de lui.

—On ne m'entend pas......, pensa-t-il.

Alors, redoublant d'efforts, maintenant sa distance par un miracle d'agilité, il recommença à crier :

—Camarades ! à l'aide ! ne me laissez pas mourir...... Que vous ai-je fait ?

Une pensée lui traversa l'esprit.

Il comprit tout.

Il se sentit perdu.

La peur de la mort lui fit trouver les protestations les plus touchantes, les serments les plus solennels :

—Au nom du ciel, arrêtez-vous ! disait-il en nageant vigoureusement...... Je vous le promets...... Je vous le jure...... je dirai tout ce que vous voudrez...... je répéterai tout...... mais...... attendez-moi...... sauvez-moi...... ayez pitié de moi !......

Personne ne lui répondait.

Il se remit à *tirer sa coupe* de plus belle, se tenant toujours dans les eaux de la chaloupe.

Ses cris devinrent de plus en plus déchirants.

—Je vous en prie...... attendez !...... Je ne veux pas mourir...... Vous ne me laisserez pas tout seul...... Je ne peux pas nager longtemps...... voyons...... puisque je vous promets d'obéir...... Sauvez-moi...... au nom de de tous les saints...... au nom de Jésus-Christ...... Ah ! je n'en puis plus...... à moi...... à moi...... Au nom de votre mère, que vous aimez...... comme j'aime la mienne...... Sauvez-moi......

Il nageait toujours, et la fièvre de la dernière heure lui donnait des forces telles qu'il gagnait sur les rameurs.

Marcos se bouchait les oreilles pour ne pas entendre ses cris.

Cet homme de fer sentait des larmes brûlantes couler le long de ses joues.

Le timonier, qui n'était plus maître de son émotion, s'arrangea, par une habile manœuvre, pour ramener le bateau du côté de l'enfant.

—Animal ! cria le maître d'équipage.

Mais le mousse, profitant de ce secours inespéré, toucha la proue de la chaloupe en quelques brassées.

—Pitié ! pitié ! s'écria-t-il en sanglotant ! ne me laissez pas mourir ainsi...... sans la revoir...... je veux revoir ma mère...... arrêtez vous...... je vais couler...

Il s'accrocha à un cordage qui pendait et traînait dans l'eau.

—Ma mère ! ma mère ! répétait-il de telle façon que, malgré eux, ces misérables se sentirent frémir d'émotion.

— Sacré moutard ! fit le maître d'équipage, a-t-il la vie dure !

Et il se leva.

L'enfant, affolé par le désespoir, appelait toujours sa mère.

La pauvre créature, à cet instant suprême, instant d'hallucination touchant à la folie, cherchait un dernier refuge dans le souvenir de celle qui l'avait si longtemps bercé de ses caresses.

—Allons ! viens, petit ! dit le maître d'équipage. Approche un peu que je te hâle à bord.

Le mousse, auquel la corde pourrie était restée dans les mains, fit un effort prodigieux pour se rapprocher.

L'homme qui tenait la barre l'aida.

L'enfant mit la main sur le plat-bord du bateau, répétant avec joie :

—Merci !.... vous êtes bons !.... Je reverrai ma mère......

Il n'acheva pas.

A l'instant où il s'élançait pour sauter dans la chaloupe, le bandit qui venait de l'appeler et de lui promettre aide et secours leva son aviron et lui fracassa le crâne.

Le mousse poussa un seul cri, adieu terrible, malédiction suprême et disparut.

La mer le recouvrit de son funeste linceul.

Une tache sanglante indiqua seule, pendant quelques instants, la place où il venait de s'engloutir.

X

LE BRICK.

La chose était faite !

Comme dit le Macbeth de Shakespeare.

Le maître d'équipage reprit sa place sur son banc et se remit à nager.

La mort du malheureux enfant ne lui pesait pas plus sur la conscience que celle d'une mouche ou d'une fourmi.

Le misérable avait-il une conscience ?

Toujours est-il que, s'il en possédait une, elle était sourde et muette.

Voyant qu'aucun des siens n'avait applaudi du geste ni approuvé de la voix l'horrible action qu'il venait de commettre, il haussa les épaules avec dédain et insouciance.

Après tout, que lui importait l'opinion de ce tas de bandits et de va-nu-pieds ?

Il ne voyait que sa sûreté personnelle sauvegardée et son cou mis à l'abri de la terrible cravate de chanvre que le lieutenant de la *Rédemption* lui avait annoncée dans ses dernières instructions.

Aussi fut-ce la raillerie et un sourire brutal aux lèvres qu'il interpella Marcos Praya.

—Hé ! senor, lui cria-t-il à plusieurs reprises pour le faire sortir de sa torpeur.

L'autre ne l'entendit qu'au troisième appel.

— Senor, vous pouvez relever la tête maintenant et vous déboucher les oreilles.

Marcos fixa sur lui un œil atone.

— Tout est fini !

— Ah ! l'enfant ?

—Il a bu à la grande tasse. Vous le voyez... ce n'est pas plus difficile que ça.

Et de son être fit claquer deux de ses doigts l'un contre l'autre.

— Le crime que vous venez de commettre est affreux, répondit le métis d'une voix creuse.

— Ah ! bast !

— Il nous portera malheur.

— Faudra voir.

— Dieu vous punira.

— De celui-là et pas des autres, riposta le bandit en rendant coup pour coup ; alors, franchement, c'est que la justice ne se fait pas bien là-haut.

Marcos Praya se tut.

Le maître d'équipage avait raison.

De quel droit, lui qui venait de commander le massacre de tant de créatures humaines qui ne leur avaient porté aucun préjudice, lui reprochait-il la mort d'un enfant qui pouvait les perdre tous ?

Il se contenta de répéter :

—Oui..... Dieu nous punira.

— Tout de même..... à la bonne heure..... Mais s'il était vrai, le..... je n'aurais pas bien ce qu'est la minute, ni le coup de temps. Les affaires sont les affaires..... Et tous ceux qui prolongent d'un coup d'aviron comme celui que je viens d'allonger au petit, quand ils pouvaient s'y opposer et qu'ils ne l'ont pas fait, sont justiciables du même tribunal, de la même cour martiale.

— C'est vrai ! se dit le métis.

A ce moment, un des matelots cria :

— Navire !

— Eh bien ! il était temps..... Qu'en pensez-vous, senor ? Un quart d'heure plus tôt, nous étions pincés.

— Navire ! répétèrent plusieurs voix joyeuses.

On oublia le mousse et sa mort tragique.

Tous les regards s'étaient dirigés vers le point de l'horizon où le navire venait d'être signalé.

A l'extrême limite des flots apparaissait un point blanc, grand à peine comme l'aile d'une mouette.

L'œil exercé d'un vieux marin pouvait seul le reconnaître et le prendre pour un navire.

La chaloupe mit immédiatement le cap sur le bâtiment inconnu, qui grossissait à vue d'œil, tant il était poussé par un vent propice.

Les bandits ne se sentaient pas de joie.

Ils riaient. Ils chantaient. Ils se réjouissaient à la vue de ce bâtiment

C'était un sauveur qui leur arrivait.

Seul, l'homme qui se tenait à la barre ne se départit point de son impassible froideur.

Un léger sourire, empreint d'une amère ironie, voltigea sur ses lèvres.

Il le réprima de son mieux.

Tenait-il à ne pas troubler la joie de ses compagnons ?

L'arrivée de ce navire avait-elle pour lui une autre signification ?

C'est ce que nous apprendrons tout à l'heure.

Toujours est-il que le mousse et sa récente infortune se voyaient totalement mis de côté.

La créole venait de se réveiller.

Elle avait repris sa place à l'arrière.

Son majordome jugea prudent de répéter ses instructions aux matelots.

Peine inutile ! Ces gens-là tenaient trop à leur peau pour ne pas faire preuve d'une mémoire merveilleuse, propre surtout à l'homme de mer.

— Que tout marche ainsi, mes agneaux, dit Marcos Praya aux matelots, et je vous en réponds, personne ne mettra le nez dans vos affaires. Cette histoire coule de source ; on la croira comme nous la raconterons.... carrément.... et on l'acceptera comme parole d'Evangile.

Cependant le navire inconnu se rapprochait rapidement.

La brise s'était levée.

Le navire marchait toutes ses voiles dehors.

Il arrivait, le cap droit sur la chaloupe, qu'il venait d'apercevoir

Les révoltés, de leur côté, avaient dressé un mât le long duquel ils venaient de hisser et d'orienter une voile.

La distance diminuait de plus en plus entre la chaloupe et le bâtiment.

Ce dernier commençait à se découvrir.

C'était un grand brick, raz sur l'eau, à la haute mâture.

Il paraissait entièrement peint en noir, sauf une étroite ligne rouge, qui traçait un sillon sanglant autour des précédentes.

Fin voilier, il volait sur l'eau comme une dorade.

Matelots et passagers survivants de la *Rédemption* admiraient en connaisseurs les fières allures de ce beau bâtiment taillé pour la course.

Vers deux heures de l'après-dîner, le brick se trouva par le travers de la chaloupe.

Il arriva sur elle, la mit dans ses eaux, cargua sa grand'voile et masqua son grand hunier.

La chaloupe se tenait maintenant à demi-portée de pistolet du brick, sur l'avant duquel on distinguait plusieurs hommes armés de longues-vues.

Ces longues vues opiniâtrement braquées sur l'embarcation, ne la quittaient pas une seconde.

—Attention ! dit le métis à ses compagnons Voici le moment de jouer serré. Laissez-moi faire.

Il se leva.

Puis après avoir salué respectueusement, il rapprocha ses deux mains réunies en forme de conque pour s'en constituer un porte-voix.

Il allait lancer sa première supplique.

Mais avant qu'il eût eu le temps de prononcer une parole, une voix railleuse l'interpella du pont du navire.

C'était le capitaine qui parlait :

—Senor Marcos Praya ! criait-il à travers son porte-voix, charmé de vous rencontrer !

Qu'on juge de la stupéfaction du métis, qui allait se faire passer pour un riche négociant de Malaga !

Le capitaine continua sur le même rythme sardonique :

—Pourquoi votre belle et noble maîtresse vous laisse-t-elle parler à sa place ? Priez-la de s'adresser à nous directement. Nous n'avons que faire de votre intermission.

A l'audition de cette voix, dona Hermosa tressaillit et se souleva.

(*A continuer*)

MOUVEMENT DU PORT.

BUREAU DE "L'ABEILLE,"

Samedi matin, 9 mai 1868.

Nous avons eu hier une matinée froide pour la saison, avec une pluie de courte durée. Vers midi, les nuages qui flottaient çà et là se sont dispersés et le reste de la journée a été magnifique.

Les affaires sont fort tristes. Nos relations avec le Nord et le Nord-Ouest diminuent journellement.

ARRIVAGES.—Le Lizzie Gill, de St Louis, avec 4,096 barils de farine et 1,020 sacs de maïs ; l'Alice Dean, de Cincinnati, avec une pleine cargaison ; le St-Nicholas, de Campte, avec 219 balles de coton et 72 têtes de bétail ; le Lafourche, avec 133 balles de coton ; le National, avec 142 balles de coton et 142 bestiaux, —tous deux de Shreveport.

DÉPARTS.—Le Nina Simmes et le Powell, pour Bayou Lafourche, l'Iberville, pour Bayou Sara, et le Brown, pour le bas de la côte.

MEMORANDA.

Le steamer Lafourche a quitté Shreveport le 6 et est arrivé ici hier, faisant la traversée de port à port en 41 heures 30 minutes Le Pionnier et le Cuba No 2 étaient à chômer à Shreveport. Venait d'arriver le steamer George, de Mineral Bayou (nom de nation indienne) 1200 milles au dessus de Shreveport et 100 milles au-delà du point le plus éloigné que les bateaux à vapeur eussent atteint jusqu'à présent. Ce bateau était commandé par le capitaine Jas. Crooks, un des vétérans de cette rivière, et venait d'arriver d'une expédition commerciale dans laquelle il avait été surpris par la baisse des eaux et avait été obligé de chômer pendant 11 mois attendant que la rivière montât pour pouvoir retourner.

Le Era No 8 était parti pour Jefferson. Le Gossamer, avec le fret et les passagers du La Fourche, était parti pour le dessus des Rafts ; il avait quitté Cooks, débarcadaire, le 29 avril. Les bords de la Rivière Rouge étaient pleins et elle était stationnaire, mais baissaient à Fulton. Aucune plantation submergée Au dessus des Rafts, la récolte est belle et très avancée.

La rivière montait doucement à Shreveport, et les plantations étaient au dessus de l'eau. La récolte avait bonne apparence et les affranchis travaillaient mieux qu'à aucune autre époque depuis la guerre. Tous les dangers de crevasses étaient passés.

AVIS RÉCENTS. Louisville, 7 mai.—La rivière monte très rapidement, avec 9 pieds 8 pouces d'eau dans le canal Temps frais et pluvieux.

Wm. B. MORRIS & Co,

AGENCE D'ASSURANCE.

57..................Carondelet..................57

ÆTNA, DE HARTFORD.

Actif..................$4.650,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif..................$1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer écrits.

19 sept—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun
NLLE-ORLEANS, 23 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, savoir :

Sur les risques d'incendie.....	$166,471 53	
Sur les risques de mer.....	65,930 94	
Sur les risques de rivière.....	85 402 24	
		$317,804 71
Plus, les risques non expirés pour 1866.....		66,885 00
		$384,689 71
En moins, les risques non expirés pour 1867	$60,418 00	
Primes remboursées pour 1867	2,596 04	
		63 014 04
Montant net des primes le 31 déc. 1867.....		$321,675 67
Pertes payées dans la même période,		
Sur les risques d'incendie.....	$12,051 12	
Sur les risques de mer.....	39,641 76	
Sur les risques de rivière.....	35,022 94	
		$106,715 82
Plus, réassurances...	$5, 75	
Escompte de prime..	48,46 67	
		50,974 68
Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escompte et intérêt en moins.....		71,610 31
Réserve pour paiement d'intérêt sur scrips dûs en 1868 y compris les balances.....		55,213 10
		$284,513 85
Bénéfice net.....		$37,161 82
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Deux cent neuf bons consolidés de la ville, évalués à $80 c.....		$167,200 00
Cent vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et du Nord, à 70 c.....		86,800 00
Cent deux bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest évalués à 70 c.....		71,400 00
Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalués à 70 c.....		17,500 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c.....		2,000 00
Six bons de l'Etat du chemin de fer du Mexique, évalués à 50 c.....		3,000 00
Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S. et Texas, évalués à 50 c.....		4,500 00
Actions de Banque et de la Compagnie du Gaz, etc.....		163,455 00
Prêts sur garantie.....		25,000 00
Prêts sur hypothèque.....		53,000 00
Effets à recevoir.....		11,396 38
Primes dues et en voie de la perception.....		47,183 02
Scrips d'autres Compagnies d'assurances.....		12,466 00
Monnaie n'ayant pas cours.....		4,000 00
Coupons de la ville, dûs et non recouvrés.....		13,800 00
En caisse.....		84,974 41
		$767,768 81

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé par devant moi, ce 23 janvier 1868
PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge-de-Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième mardi de février prochain, six pour cent d'intérêt sur les certificats de payement non encore payés. Ils ont, en outre déclaré un dividende—scrip de trente-cinq pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera émis des certificats à partir du 16 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président,
JOHN O. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS :

Jno. G. Gaines,	E. J. Hart
Henry Renshaw,	Jno. C. Ricks,
H. T. Lonsdale,	J. H. Stauffer,
B. Siecoe,	J. B. Brea,
J. C. Barelli,	Thos. Sloo,
Theo. A. James	25 janv—1 an

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL. MAI 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent —en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

A	La Blancherie Mlle
Aron Isidore	Le Gendre Jean-Baptiste
Aribat Jean Emmanuel	Lecasse Jean Antoine
Avegno Bernard	Lavère Paret
Andrieu Charles	Lapême F. Mme Vve née Vanlier Hé ault
B	Lasbrenner J B
Barnier Jean-Baptiste et Alexandre	Laruelle Jean Baptiste
Béranger François et Pierre Théodore	Lambert Henry
Bebm Nicolas	M
Brunet Joseph	Martin Jean Claude
Bonnart	Magenar Philippe
Brice Joseph	Martin Joseph
Bonnier Hippolyte	Marque Joseph Gaspard
C	Martin F F dit Louis
Cormeul	Magne Jean Baptiste Mme Vve née Jne Mle Male ville
Colin Léon	Maury Alexandre
Clerc Jean François	Martinier Adolphe
Chanel Jean-Jacques	Mauduit Napoléon
Canayton	Mercier Alexis, docteur
D	Morean Jean
De St-Omer Alfred	Maudret Hippolyte
Deur Vve	N
Daniel Jean	North Hélène Mme
Duclos Lange	P
E	Paret Eugène Mme
Eugène Mme	Pirolle
F	Poisson Philippe
Ferrot Eugène	Peyret Henry et sa femme Marie Ney
Fleurichamp Ernest et Emile	R
G	Roybaud née Ernestine Kitsch
Guillontet François	Rochelle Charles
Grandclaude François	Rohrer Jean Pierre
Gombert Marius	Roqueo Louis
Gerbor	Reguegnon Dominique
Gonts Etienne	T
H	Tissot Louis Aristide
Hecquet Jules-Antoine-Alfred-Amédée	U
Héraux François (les hé ritiers)	Umdenstock Emile
Horn Jean et Mats	W
Heckles Louis	Wolff Françoise Mlle
Heugas Pierre	Wendel Benedicot
J	Z
Jegou Ives	Zabel Marie
L	
Leblond Adolphe	

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés), de 10 heures du matin à trois heures de l'après midi.

1er mai

SPECTACLES.

THEATRE DE L'OPERA.

PAUL ALHAIZA et EDOUARD CALABRESI..........} Directeurs.

Samedi 9.

L'Africaine

Grand opéra en 5 actes de Meyerbeer.
On commencera à 7 heures et demie.

Dimanche 10.

Bénéfice de M. ALBERT MARY.

Première représentation de

Le Roman d'un Jeune Homme Pauvre

Drame en 5 actes et 7 tableaux, d'Octave Feuillet.

Théâtre des Arts et Métiers,

Rue d'Orléans, entre Johnson et Prieur

Dimanche, 10 mai 1868,

1ère représentation de

LES SALTIMBANQUES,

Vaudeville-parade en 3 actes.

Intermède.

LA POLKA, chansonnette chantée par M. Lavigne,

2 le représentation de

ON NE PASSE PAS,

Vaudeville en 1 acte

On commencera à 7 1/2 heures.

Le bureau de location est ouvert le samedi 9 et dimanche 10 mai, de 10 heures à 3 heures de l'après-midi.

Prix des places :

Premières.....	75 sous.
Parquets.....	50 "
Parterre.....	25 "

9 mai—2f

ACADEMIE DE MUSIQUE,

RUE ST.-CHARLES.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs

J. KITTREDGE..................trésorier
W. B. CAVANAUGH..................régisseur

Salle parfaitement aérée.

MERCREDI soir, 6 mai.

Mlle EVA BRENT chante ce soir.

Début de Mlle JENNIE ENGEL et de M. W. B. CAVANAUGH.

Les portes s'ouvriront à 7 heures du soir. Le spectacle commencera à 8 heures moins un quart. Le contrôle est ouvert de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. f5mai

Fair Grounds. Fair Grounds.

GRANDE FETE CHAMPETRE,

Au bénéfice de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

Avis.

LE conseil d'administration informe messieurs les sociétaires que dans l'impossibilité de pouvoir jouir comme autrefois de la salle de l'Opéra pour le bal annuel de la Société, il a cru de son devoir de prendre une initiative en dehors des usages établis jusqu'alors, mais qui, il l'espère, remplira le double but de réunir d'abord les sociétaires comme de coutume, de combler ensuite le vide qu'a laissé dans notre caisse la dernière épidémie et de faire face enfin aux exigences que pourrait nous apporter la saison prochaine :

Comptant plus que jamais sur le zèle des sociétaires et sur le concours du public en général, le conseil a décidé qu'une fête champêtre serait donnée le DIMANCHE, 10 mai, au FAIR GROUNDS, **au profit de la Société Française.** Toutes les précautions de décence et de bon ordre qu'exigent le nom qu'elle porte et la bonne réputation dont elle jouit dans notre communauté seront prises par le comité. Le prix des cartes d'entrée est fixé à 50 cents par cavalier. On pourra se les procurer jusqu'au jour de la fête, chez

MM. Moulon & Dumestre 13, Chartres ;
J. L. Révol, rue de Chartres, No 210 ;
J. Leblanc, Vieille-Levée 205 ;
B. Masquère, encoignure Poydras et Circus ;
J. Hurtobe, 228, Chartres ;
J. Blais, No 22, Jefferson ;
J. J. Bonnaffé, 47, Levée, 3me District ;
A. Brasac, No 4, Promenade Carondelet ;
J. Schweitzer, 166, rue Royale ;
B. Lanabère, encoignure Orléans et Villeré ;
F. Danty, grande halle à la viande ;
J. Bouchoux, 14, rue St-Pierre,
P. P. CHABERT collecteur de la Société.

Pour la location des buvettes et restaurants s'adresser verbalement à M. J. SCHWEITZER, 166 rue Royale.

Par ordre du président. Le secrétaire
30avril— BARBIER.

PROGRAMME

De la Grande Fête Champêtre donnée le 10 mai 1868 au profit de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

OUVERTURE DE LA FETE A MIDI.

Grand Concert,
Course en sacs à 4 heures,
Jeu de l'Oie,
Joutes Polonaises.

Autre course intéressante,
Jeu de balançoire avec prix,
Départ d'une flottille de ballons.

Bal brillamment éclairé et décoré par M. E. Masson.

L'orchestre sera sous la direction de M. Chs. Jaeger, qui exécutera des quadrilles nouveaux qu'il a composés expressément pour cette circonstance.

CAFES ET RESTAURANTS.

Prix d'entrée..................50 cents par cavalier.
Pour voitures franchissant l'enceinte..................25 cents.

A. BARBIER,
Secrétaire.

6 mai—5

Aux voyageurs.---Avis important.

PRIX DU PASSAGE REDUIT.

A partir du 10 avril,

Le prix du passage par le "Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord"

—ET—

Par le "Chemin de Fer Mississippi Central"

seront comme suit :

New York.....	$55 00
Philadelphie.....	52 00
Baltimore.....	48 50
Washington.....	47 50

Pour les renseignements et les détails, s'adresser au bureau, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel, et au dépôt, rue Calliope.

T. S. WILLIAMS,
Surintendant-général du Grand Chemin de Fer de la N.-O., de J. et du N.

E. D. FROST,
Surintendant-général du Chemin de Fer Mississippi Central
avril—12f

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du 1er avril 1868, les convois partiront comme suit :

DE LA VILLE.		DU LAC.	
6 h. A. M. char à cheval.		5½ A. M. char à vapeur.	
6½ "	" à vapeur.	7 "	"
7½ "	"	8½ "	"
9 "	"	9½ "	"
10½ "	"	11 "	"
Midi "	"	1 P. M.	"
2 P. M.	"	2½ "	"
3 "	"	3½ "	"
4 "	"	4½ "	"
5 "	"	5½ "	"
6 "	"	6½ "	"
7 "	"	7½ "	"
8 "	"	9 "	char à cheval.

Arrangement du Dimanche.

Il y aura des chars à vapeur au lieu de char à cheval partant de la ville tous les dimanches matin, à 6 heures. Un convoi extra partira de la ville tous les dimanches à 1 heure P. M.

A partir du 5 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin, LES DIMANCHES, toutes les demi heures, de 2 heures de l'après midi à 8 heures du soir.

Prix —Aller et retour, le même jour. 25 cents.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi. Pour la station de Gentilly, 15 cents.

GEO PANDELY,
Surintendant Général.

31mars

GRAND CHEMIN DE FER

DE LA

Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Tèche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY,
1erdec Surintendant

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport,
Nelle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 4.

JAMES YONGE, T. S. WILLIAMS,
Agent pour le frêt. Surintendant général.
14janv—3ms

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des PRIMES de l'année expirée le 29 février 1868..................$546,523 42

Savoir :		
Primes d'incendie.....	$256 272 57	
Primes de mer.....	181 153 70	
Primes de rivières.....	109,097 15	
		$549,523 42
En moins :		
Primes remboursées.....	$5,859 75	
Primes non expirées.....	40,145 00	
		$46,004 75
Montant net des primes.....		$502,518 67
Pertes payées :		
Pertes par l'incendie.....	$62,597 26	
Pertes sur mer.....	184,872 79	
Pertes sur les rivières.....	94,592 09	
		$342,062 14
Escompte au lieu de scrip.....	54,348 65	
Taxes et Revenu intérieur.....	24,741 36	
Dépenses, loyer, etc, compte d'escompte.....	32,310 83	
Six pour cent d'intérêt sur le scrist non payé jusqu'au 1er mars 1868.....	37,777 80	
		$491,210 76
Réservé pour pertes non réglées.....		$11,277 89

La Compagnie a l'actif suivant qui, dans le rapport du Comité de Finance de la Compagnie, adopté à l'unanimité par les Directeurs, est déclaré, après amples déductions, être équivalant à un capital comptant de $620,000, savoir :

Placé en propriétés foncières.....	$46,686 13
Hypothèques sur propriétés foncières.....	79,019 60
Placé en bons de la ville et autres bons.....	84,920 [illegible]
Placé en actions de banques et autres actions	123,885
Placé en scrip de Compagnie d'assurance.....	138,302 [illegible]
Prêts garantis.....	18 200 00
Effets à recevoir.....	43,896 [illegible]
Primes en voie de perception.....	97,262 71
Encaisse.....	111,513 49
	$737,509 49

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi, ce 23 mars 186
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai prochain, aux porteurs légaux, six pour cent d'intérêt sur tout scrip non encore payé.

— Directeurs —

Charles Briggs,	A. R. Montgomery,
Ant. Carriere,	A. Lecourt,
Geo A. Fosdick	Frank Williams,
R. Brugier,	Thomas Byrne,
Chas Lafitte,	John Thornhill,
John S. Maunsell,	W. A. Violett,
P. Anderson,	Hugh McDonald,
Alfred Kearny,	Wm. M. Pinckard,
A. French,	John S. Wallis,
George W. Dunbar,	George Foster,
E. F. Stockmeyer,	Andrew Stewart,
Geo. W Hynson,	L. S Pothier,
Arch'd Montgomery,	John Nixon Jr,
Henry J. Voss,	R. Piaggio,
E. Marquese,	James Gailler,
Chas. Wetshaar,	Rudolph Sieg
H. F. Given.	24 mars

VENTES JUDICIAIRES.

SHEPPARD, ABBOTT & CO. vs P. O. REILLY.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,125—En vertu d'un ordre de vente rendu le 5 mai 1868, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, neuf mai 1868, à 5 heures P. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

La balance du fonds d'un magasin pour la pose de tuyaux de gaz transportés du No 184 rue des Remparts, dans le Premier District de cette ville suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
9mai—1t Shérif de la Paroisse d'Orléans

BERNARD SOULIÉ vs ISIDORE PIERRE JACQUES.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,891—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, neuf de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé au faubourg Tréme, dans le Deuxième District de cette ville et désigné par le numéro Trois de l'îlet numéro Trente d'après un plan dressé par A. D'Hémécourt, voyer, le 22 décembre 1836 et déposé en l'étude de F. Grima, notaire public en cette ville. Ledit terrain mesure trente pieds de face à la rue des Ursulines, entre celles Roman et Prieur, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Rémond Ardevil's suivant acte au rapport d'A. Ducatel, notaire public en cette ville, en date du 14 août 1844.

Saisie dans l'affaire ci dessus
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
9mai—9,17,26 ; 2,9jn Shérif de la paroisse d'Orléans.

CHARLES MENARD vs JEAN MENARD.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,572—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-d ssus, je procéderai le MARDI, neuf de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente et adjudication de la propriété dont description suit :

Une certaine portion de terre située sur le chemin de la Crête et de Gentilly, dans le Troisième District de cette ville, comprenant Quatorze terrains désignés par les numéros dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt-un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt six et vingt-sept, suivant plan dressé par C Giroux et Castaing, architectes, le 4 de novembre 1851 et déposé sous le No 241 en l'étude de Theo. Guyol, ci-devant notaire public en cette ville.

Les dits terrains sont amplement décrits en l'acte d'hypothèque au rapport d'Amédée Ducatel, notaire public en cette ville, en date du 12 février 1853.

Cette propriété appartient au défendeur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Joseph Girod, suivant acte au rapport du dit notaire Ducatel, en date du 30 mars 1854.

Saisie dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
9 mai—9 17, 26,—juin 2 9 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JOHN L. BARRINGER vs LEWIS & BLOOMFIELD.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 18,497—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le Mercredi, vingt mai 1868, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une manufacture d'huile et de résine situé à l'angle des rues du Canal et Tonti, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
9 mai—9,12,15,17,20 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

A. ROCHEREAU & Co. vs la succession de JOHN CRONE la veuve CRONE exécutrice.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 32,066—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI neuf de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit :—

Un certain terrain situé au faubourg Ste-Marie, en cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Julie, St-Joseph et Foucher, mesurant, mesure anglaise, soixante quatre pieds deux pouces et demie de face à la rue Tchoupitoulas sur cent soixante-quatorze pieds un pouce de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc.

Trois certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Foucher, Julie et St Joseph, mesurant, chacun, vingt-et un pieds quatre pouces et un tiers de ligne de face à la rue Tchoupitoulas sur cent trente-huit pieds six pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise.

Lesdites propriétés appartiennent à ladite succession au moyen de l'acquisition que le défunt en a faite, savoir : La première de Robert Docile, de William Stackhouse & Haywood Stackhouse, suivant acte au rapport de T. O. Stark, notaire public en cette ville, en date du 27 de février 1855, et celle secondement décrite, desdits William Stackhouse & Haywood Stackhouse, suivant acte au rapport dudit notaire Stark, en date du 9 de février 1855.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
9 mai—9,17,26—2,9 juin Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Edward Thompson vs. Henry Nelson.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 24,580.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le MERCREDI, vingt mai 1868, à 5 heures P. M., sur les lieux, rue Peters, entre celles Douane et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de courtes de vaisseau. Un lot de bois et de pièces de bois et cinq tringles en fer, etc., etc.

Aussi la coque d'une goëlette à prendre sur les lieux, au bayou St-Jean près du pont du Bayou.

Saisis dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière les dits articles seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix quel il pourra donner aucune réserve, sans qu'aucune cautionnement ni obligations avec cautions bonnes et solvables soient exigées que le défendeur ou ses ayant-cause ... Les dits acquéreurs déduiront du prix de leur adjudication et en payant comptant leur proportion dans les frais, le montant du shérif, de commission et des annonces, etc., s'élevant en totalité à la somme de $250 00 ou environ.

GEO W. AVERY
9 mai—12 15 17 20 Shérif de la Paroisse d'Orléans

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire

VIA HAVANE.

Le steamer Français

GUYANNE,

Partira pour le port de la Havane, MERCREDI le 13 mai à huit heures du matin, recevra et signera des connaissements pour du coton et autre fret pour Saint-Nazaire, Bordeaux, Havre, Paris, Liverpool, Londres, Anvers, Rotterdam, Brême et Hambourg.

Pour frêt ou passage, s'adresser à
VICTOR PERRILLAT, agent,
6 mai—au 13 127 rue de la Commune.

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or :

New York à Liverpool, $110.	Aller et retour, $175.
New York à Londres $115	Aller et retour, $185.
New York à Paris, $125	Aller et retour, $200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an Rue Gravier, No 100.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE

Des Steamers suivants :

GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.

Le steamer

GEO. WASHINGTON,

Commandant E. V. Gager,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, SAMEDI, 9 mai, à 5 heures P. M.,

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai—1a Rue Carondelet No 41

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe.

GEN'L GRANT,	Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY,	Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN,	Capt. N. P. Henry,
GEN'L MEADE,	Capt. A. W. Sampson,
UNITED-STATES,	Capt. Geo. L. Norton,

partant de New-York et de la Nlle-Orléans.

Le Steamer

GEN. GRANT,

Commandant H. S. Quick,

Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le DIMANCHE, 10 mai, à 8 heures A. M.

Ces steamers ont d'excellents emménagements,

Chambres..................$50 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 190.

Le steamer UNITED STATES suivra et partira DIMANCHE, 17 mai.

Compagnie de paquebots quotidiens entre la Nlle-Orléans et Mandeville—Pour Mandeville, Lewisbourg et Madisonville—Le bateau à vapeur CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, capitaine W. L. Cozzens, commencera son service régulier LUNDI, 27 du courant et partira TOUS LES JOURS, à l'arrivée du convoi de midi du chemin de fer Pontchartrain, et le samedi à l'arrivée du train de 4 heures P. M.—Retour : Il partira

De Madisonville, tous les jours, à 5 1/2 heures du matin
De Mandeville, do 6 1/2 do do

Et arrivera à l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à temps pour le convoi de 8 heures et demie du matin.

Tous les dimanches matin, il y aura une EXCURSION. Le bateau quittera l'extrémité du chemin de fer pour Mandeville, Le wisbourg et Madisonville à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie. Il partira de Madisonville, pour la Nouvelle-Orléans, à 3 heures et demie de Mandeville à 5 heures, et arrivera à temps pour le convoi de 7 heures et demie.

Le CAMELIA étant un grand bateau, offre tous les avantages qu'on peut désirer, et ayant été acheté spécialement pour ce service il est de un été et en hiver.

Pour plus de détails, s'adresser à
COHEN M. SORIA, agent,
23avril— Rue de l'Union, Nos 18 et 20

POUR MANDEVILLE LEWISBURG ET MADISONVILLE—

Tous les jours.

Le bateau à vapeur LAURA, fin marcheur et à basse pression, partira, tous les jours, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain (au Lac) comme suit : à l'arrivée du convoi de MIDI ; et le samedi, à l'arrivée du convoi de 3 heures de l'après-midi. Il commencera le 19 avril, ses excursions du dimanche—partant de l'extrémité du chemin de fer à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie et revenant dans la soirée du même jour.

Le prix du passage est réduit comme suit : Pour Mandeville et Madisonville, 50 cents. Pour Covington, y compris le passage à bord du Dew Drop, $1. Les passagers soutdébarqués au wharf de Covington.

LOUIS FRIGERIO, Jr.,
15 avril—3m Rue de Chartres, No 28.

Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche.

Partant de la Nouvelle Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures du soir, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin.

Le bateau à passager, de première classe, NINA SIMMES, capitaine W. R. Greathouse, commis Jos Dalferes, partira comme il est dit, et sera de retour tous les mercredis et dimanches, dans l'après midi. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
10 avril— 64 Vieille-Levée.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos F. Aucoin commis P. A. Charlet, partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS pendant le jour. Le Samedi, le bateau ira jusqu'à Lockport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 3 mai—1m

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les DIMANCHES à 10 heures du matin, et les MERCREDIS à 5 heures du soir (commençant le 8 avril) pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à basse pression, fin marcheur, Grey Eagle, capitaine V. B. Baranco, partira comme il est dit, et à SON RETOUR, quittera le Bayou Sara tous les LUNDIS et JEUDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES LEAKE,
3 mai—1m 10, Nouvelle-Levée.

PAQUEBOT REGULIER DE LA NLLE-ORLEANS, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capt. Max Blanchard, commis, T. Denvaut, partira de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures du matin, et les VENDREDIS, à 5 heures du soir. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune société. 11 avril—1m

Succession de Bazile Dédé, fils—No. 31,920.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
8 mai—11 17 Greffier.

VENTES JUDICIAIRES.

François Boisdoré vs George et Hobert Malcolm

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 32,912—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI neuf mai 1868, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Carondelet (autrefois Apollo), Nayades, Clio et Erato ; mesurant trente et un pieds dix pouces de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de soixante-trois pieds onze pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles ;

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison haute, en bois, contenant quatre chambres, &c, &c, une cuisine haute, en bois, couverte en ardoises, cuve, &c.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
7 avril—7 16,24—1,9 mai Shérif de la paroisse d'Orléans.

WILHELMUS BOGART vs. W. H AVERY.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 16,75—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, neuf mai 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Sud, Girod et St- Marie, et formant l'angle des rues St Charles et Sud Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Le dit terrain mesure vingt-cinq (25) pieds plus ou moins de face à la rue Sud, à partir de l'encoignure de la rue St-Charles et s'étend depuis la rue Sud jusqu'à la rue Girod, ayant une pareille étendue de vingt-cinq (25) pieds plus ou moins à partir de l'encoignure de la rue St-Charles, sur la ligne du fond, sur la rue Girod.

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison en briques à deux étages avec attique, faisant face à la Place Lafayette.

Et aussi les meubles et effets qui s'y trouvent, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
28 avril—28 - mai 5, 9 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

WEST & NETTELTON vs. JOSEPH L. DUNHAM & JOHN D. ATKINS.
J. C. ROGERS vs. les mêmes.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Nos 18,684 et 18,683—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, neuf mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le steamship BEAUFORT, ensemble avec sa machine, ses meubles, et tel qu'il se trouve aujourd'hui sur le fleuve Mississipi rive droite, à Alger au-dessous du débarcadère du Ferry du Deuxième District.

Saisis dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
7 avril—7,16,24—mai 1 9 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Edward Watts vs James Reed.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,561 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le Vendredi, vingt-deux de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux certains terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Adèle, de la Levée ou Tchoupitoulas et Rousseau, désignés par les numéros Huit et Neuf, d'après un plan dressé par B Buisson, arpenteur, le 10 mars 1852 et déposé en l'étude de J. R. Rorsseder, au greffe recorder de paroisse pour la paroisse de Jefferson.

Lesdits terrains sont contigus et mesurent comme suit, savoir : chacun trente-sept pieds ouse pouces de face à la rue Joséphine sur cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant, sur chaque terrain, en une maison basse double en bois et portant les Nos 21, 23, 25 et 27 sur la rue Joséphine.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qu'elle pourra offert, à 12 mois de crédit. L'acquéreur fournira son bon ou obligation, avec caution bonne et solvable portant intérêt au taux de cinq pour cent l'an de la date et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces du shérif et du greffier, &c, s'élevant à la somme de $250 00 ou environ, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de paroisse et de ville.

GEO. W. AVERY,
5 mai—9 14 19 22 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

HASSAM & POOLEY vs W. C. FULHAM.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans No 19,802 En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le LUNDI, premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Une portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, du Canal, de la Douane et Tréme, faisant partie d'un terrain désigné par le numéro Dix-huit d'après un plan dressé par A. Bourgerol, arpenteur, daté du 4 décembre 1846 La dite portion de terre mesure, mesure américaine, trente et un pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue du Canal, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et formant l'angle des dites deux rues.

2o Un terrain contigu à la portion de terre susdécrite et désigné par le numéro Trois, suivant le plan sus relaté et mesurant, mesure américaine, trente six pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue du Canal, sur cent quatorze pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

3o Une portion de terre faisant partie de la portion intérieure de la portion de terre numéro Dix-huit, ci-dessus décrite et mesurant cinq pieds de largeur de face à la rue Franklin, sur vingt six pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles et s'étendant dans la profondeur du dit terrain numéro Trois

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ces propriétés appartiennent au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Thomas F. May, suivant acte au rapport de F. Grima, notaire public en cette ville, en date du 30 juin 1866.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
30 avril—30—9,16,24 mai 1er juin Shérif de la paroisse d'Orléans.

MARIE GEORGINA ZAMORA vs MANUEL ZAMORA, curateur de l'interdit JOSEPH IGNACIO ZAMORA.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans No 32 019—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, seize de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Une certaine propriété située en cette ville, rue Conti, désignée par le No Cent soixante-et-un, entre les rues Dauphine et Bourgogne dans l'ancienne Municipalité No Un (aujourd'hui le Deuxième District), ledit terrain mesurant trente pieds de face à la dite rue Conti sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication
GEO. W. AVERY,
14 avril—14 21—1 9 16 mai Shérif de la Paroisse d'Orléans

La Compagnie d'Assurance du Hope vs Wm R Murphy, Edmond Murphy subrogé

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans No 11 415 En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le SAMEDI, vingt trois de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, des Remparts, St Louis et du Bassin, formant côté Nord-Ouest, sur cent vingt pieds de profondeur, et faisant face à la rue du Bassin, rue du Bassin, sur laquelle il a une égale façade de soixante pieds.

Le dit terrain est composé de quatre terrains désignés par les numéros Trois, Quatre, Dix-sept et Dix-huit de l'îlet numéro Trente, suivant plan dressé par le voyer de la ville, et déposé en l'étude de Michel de Armas, autrefois notaire public en cette ville, le 12 mai 1839.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Appartenant au défendeur, Wm R. Murphy, et saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions - Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
21avril—21,30;9,17,23 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

CHARLES WHITING vs. la succession de ROSANA PANZER, Salvador Panzer, Exécuteur testamentaire.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 32,006.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, seize mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux certains terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Salcedo, Conti et Gayoso, désignés par les numéros Treize et Quatorze d'après un plan dressé en l'étude de S. Magner, notaire public en cette ville, sous le No 79, mesurant chacun trente pieds cinq pouces et sept lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent deux pieds trois pouces et quatre lignes. Le No Treize formant l'angle des rues Bienville et Salcedo, ainsi que le tout appert plus amplement d'un acte au rapport de Charles Stringer, notaire public en cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
5 avril 15 24—mai 1, 9 16 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ALICE SHARWIN vs. GEORGE F JOURDAN & ELIZABETH A. JOURDAN.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans No 19,074—En vertu d'un writ de fieri facias, contre George F. Jourdan, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le MARDI douze mai 868, à 5 heures P. M., à mon entrepôt, No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets précédemment saisis provisoirement dans l'affaire ci-dessus et transportés de la maison située au No 148 rue St Joseph à l'entrepôt du shérif, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Aussi tous les droits, titres et intérêt du dit défendeur, George F. Jourdan, au bail des dits lieux, No 148 rue St-Joseph, octroyé par la demanderesse, la dite Alice Sharwin à au dit George F. Jourdan et Elizabeth A. Jourdan, pour et durant l'espace d'une année, commençant le 1er novembre 1867 et finissant le 1er novembre 1868, à raison de cent vingt-cinq piastres ($125) par mois, payable mensuellement.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. L'acquéreur du bail paiera le loyer à son échéance et la balance du prix d'adjudication, s'il y avait, comptant au moment de l'adjudication

GEO. W. AVERY,
30 avril—30—mai 3, 6, 9, 12 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ZORN & BREWER vs. J. G. VEISER.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 24 770—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI dix-huit mai 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt No 23, rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un piano.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
6 mai—9,12,15,17 Shérif de la paroisse d'Orléans.

VENTE DE SUCCESSION.

Succession de Pierre-Alexandre-Barthelemy Lesseps.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 30 036—Par le shérif de la Paroisse de Plaquemines, SAMEDI le 6 juin 1868, à midi, à la porte de la maison de Cour de ladite Paroisse à la Pointe à la Hache—En vertu d'un ordre de vente rendu le 24 avril dernier dans le succession ci-dessus, par l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu pour compte de la succession du susdit Pierre-Alexandre-Barthelemy Lesseps, et en deux lots séparés, les habitations ci-dessous décrites—

1o—Une certaine portion de terre établie en sucrerie, connue sous le nom de Monsoura, située dans la paroisse Plaquemines, dans cet Etat, au lieu communément désigné sous le nom de POVERTY POINT, sur la rive gauche du fleuve Mississipi à environ trente-cinq milles au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant trente-neuf arpents et vingt-cinq pieds et demi et quatre pouces de face au fleuve sur quarante arpents ou environ de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, ainsi que la propriété ayant appartenu autrefois à Jean Ribas et maintenant à Sewers & Jaml son, et sur la ligne inférieure par la portion de terre formant le second lot de la présente vente.

Ensemble, toutes les bâtisses et améliorations contenues sur la dite propriété ; Usines, machines et objets attachés à la culture, consistant d'après inventaire, en neuf mulets, six charrettes avec harnais, un dray et son harnais, onze charrues, deux grils, deux chaudières, quatre pièces, vingt-cinq chaudières, une pompe, etc., et toutes les dépendances qui y appartiennent.

2o—Une autre portion de terre, contiguë à celle ci-dessus décrite et située dans la même paroisse, désignée et connue sous le nom de Ste-Sophie, ayant quarante-cinq arpents de face sur la rive gauche du Mississipi par quarante arpents de profondeur, bornée sur la ligne supérieure par l'habitation Monsoura ci-dessus décrite, et sur la ligne inférieure par la propriété appartenant à Hypolite Morand.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Les actes de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais des acquéreurs. 1er mai—1er,9,16,23,30—5 juin

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs. CONSOLIDATED ASSOCIATION OF PLANTERS OF LOUISIANA.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 30,361—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Peters, Commune, Lafayette, Poydras, 21 sur 129, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville—Assessée $9,000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
29avril—29;8,16,23,30 Shérif de la paroisse d'Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Par GABRIEL LEAUMONT,
Salle d'encan 69 rue de Chartres.

IL sera vendu sans réserve, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, samedi 9 du courant—

Deux lots de terre formant l'encoignure des rues Prieur et Hôpital, attenant à la propriété de M. Guernon, d'après le plan.

Conditions—La moitié comptant, le reste à 6 et 12 mois avec 8 p. 0/0 d'intérêt.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire public. 7 mai—3f

PAR WALTON & DESLONDE

Vente en partage.

Une maison en bois à un étage et un grand Terrain, sur la rue Melpomène, entre les rues Constance et Annonciation—La moitié indivise de neuf terrains de valeur, sur la rue Columbus, entre les rues Miro et Galvez.

Madame BENJAMIN TUREAUD et ALS vs. M. D. BRINGIER et als., en partage.

Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans Dossier No 17,724.

Par J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. Walton, encanteur.
Bureau—No 47 rue Carondelet.

SAMEDI, LE 6 JUIN 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Paul Emile Théard, juge de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, en date du 19 octobre 1866 dossier de la Cour No 17,724, il sera vendu, les propriétés suivantes, savoir—

UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, étant une partie du terrain No 3, dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Thalie, Constance et Annonciation, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Melpomène, à peu près 35 pieds 8 pouces 6 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur sur la ligne près de la rue Constance d'à peu près 152 pieds et sur l'autre côté près de la rue Annonciation d'à peu près 136 pieds. Les améliorations sur ce terrain consistent en **une maison basse en bois, et d'autres bâtisses, etc.**

LA MOITIE INDIVISE DE NEUF TERRAINS, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Columbus, Kerlerec, Miro et Galvez, désignés par les Nos 25 à 33 inclusivement.

LE TERRAIN No 25 forme l'encoignure des rues Columbus et Galvez, et mesure 33 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue Columbus, 40 pieds 6 pouces dans le fond, sur une façade et une profondeur de la rue Galvez de 97 pieds 11 pouces 5 lignes et 121 pieds sur la ligne du terrain No 26.

LE TERRAIN No 26 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 36 pieds 4 pouces 8 lignes dans le fond, sur une profondeur de 121 pieds sur la ligne du terrain No 25 et 142 pieds 7 lignes sur la ligne du terrain No 27.

LE TERRAIN No 27 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds dans le fond, sur une profondeur de 142 pieds 7 lignes sur la ligne du terrain No 26 et 134 pieds 5 pouces sur la ligne du terrain No 28.

LE TERRAIN No 28 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds dans le fond, sur une profondeur de 134 pieds 5 pouces sur la ligne du terrain No 27, et 126 pieds 9 pouces 1 ligne sur la ligne du terrain No 29.

LE TERRAIN No 29 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds dans le fond, sur une profondeur de 126 pieds 9 pouces 1 ligne sur la ligne du terrain No 28 et 119 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne du terrain No 30.

LE TERRAIN No 30 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds dans le fond, sur une profondeur de 119 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne du terrain No 29 et 111 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne du terrain No 31

LE TERRAIN No 31 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds dans le fond, sur une profondeur de 111 pieds 3 pouces 4 lignes sur la ligne du terrain No 30 et 103 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne du terrain No 32.

LE TERRAIN No 32 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds dans le fond, sur une profondeur de 103 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne du terrain No 31 et 96 pieds 1 pouce 5 lignes sur la ligne du terrain No 33.

LE TERRAIN No 33 forme l'encoignure des rues Columbus et Miro, et mesure 33 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue Columbus 34 pieds 2 pouces dans le fond, sur une profondeur de façade à la rue Miro, 83 pieds 6 pouces 8 lignes et 96 pieds 1 pouce 5 lignes sur la ligne du terrain No 32.

Termes et Conditions.

UN QUART COMPTANT en billets du Trésor des Etats-Unis ; la balance à un crédit de 6, 12, 18 et 24 mois en billets des acquéreurs, payables à leur ordre et par eux endossés portant intérêt à raison de huit pour cent par an et garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur les propriétés jusqu'à parfait paiement, avec condition dans l'acte de vente et d'hypothèque, que cinq pour cent sera ajouté au montant de billet à payer pour couvrir les frais d'avocat en cas de poursuite. Les billets dans le cas où ils devront être divisés par coupons afin de satisfaire les droits des parties intéressées. Les bâtisses devront être assurées et la police d'assurance transférée aux vendeurs.

Actes de vente pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du gouvernement des Etats-Unis.

6 mai—6,9 16,23,30 6 juin

PAR CHARLES E. FORTIER

Propriété de valeur dans le Premier District, à long terme.

Philip McGivney, administrateur de la succession de James McCabe vs John McCabe, tuteur, et Mary Ann McCabe—No 30,280, Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Par CHARLES E. FORTIER, Encanteur.
Bureau No 48 Passage de la Bourse.

SAMEDI 16 de mai 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, date le 13 avril 1868 les propriétés ci-dessous décrites, savoir :—

1o—Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet compris entre les rues Felicity Road, Apollo (à présent Carondelet), Nayades (à présent St Charles) et Polymnie, ... (le reste de la description est en petits caractères difficilement lisibles) ...

Conditions—Une moitié comptant et la balance à un crédit de six ans, en billets des acquéreurs payables annuellement, portant intérêt de huit pour cent l'an à partir du jour de la vente, et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente pardevant William Shannon, notaire public, aux frais des acquéreurs.

VENTES DE CONSTABLE.

Vente par consentement des parties.

Devau & Mason contre Henri Lorick. No 34,956.

COUR DU QUATRIEME Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 16 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, ... [illegible] ... à la vente publique et adjudication de—

Un lot de terre ... dans la ville de Mandeville ... [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

9 mai— P. AU FORTIER, Constable.

CHARLES JUNGBLUTH vs H. WILKEN.

COUR du Quatrième Juge de Paix, Paroisse d'Orléans, No 34,960—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, je procéderai, le SAMEDI, 16 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, ... [illegible] ... à la vente publique et adjudication de—

... [illegible] ...

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

29 avril—9 mai P. AU FORTIER Constable.

H DUVIAL vs B. CLAVERIE.

TROISIEME Justice de Paix, Paroisse d'Orléans No 4,781—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Paul W. Collens, Juge de Paix de la paroisse d'Orléans, je procéderai ... le ... mai 1868, à midi ... rue Royale ... à la vente publique et adjudication de—

... [illegible] ...

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. CHS CATOIR,
3 mai—5,9 Asst Constable.

JOHN DUMESTRE contre M. McGUINN—No 4,189

COUR DU DEUXIEME JUGE DE PAIX. Paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé ... je procéderai, le SAMEDI 16 mai 1868, à midi, au magasin "Great Western Warehouse" au coin des rues Julie et Foucher. ... à la vente publique et adjudication de—

... [illegible] ...

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

H. C. PENNIMAN,
29 avril—29—5,9 mai Constable.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Fergus Mayonne—No 29,493.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Alfred Mayonne a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Fergus Mayonne, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
8 mai—13 18 Greffier.

Succession de Walter Wakefield—No 32,133.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que James Wallace a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Walter Wakefield décédé intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE,
9 mai—13 18 Greffier.

Succession de Peter Tonget—No 32,137.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Emma Jenkins a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Peter Tonget, décédé intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE,
9 mai 14 17 Greffier.

Succession de Sylphide Perdreaux—No 29,962.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de lasudite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
3 mai—13 17 Greffier.

Succession de John D. Wood — No 28,991.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre les mains réparties conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE
5 mai—9 14 Greffier.

Succession de Catherine Kearn—No 32,116.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Anton Werner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Catherine Kearn, décédée intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
5 mai—9 14 Greffier.

Succession de Mme Nancy M, femme de J. B. Emerson.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que A. C. Robertson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Mme Nancy M., femme de J. B. Emerson, décédée intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
5 mai—9 14 Greffier.

Succession de Joseph Scholl—No 13,876.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains réparties conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE,
5 mai—9 14 Greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie, par les présentes, que le 11 avril 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant dans les termes et chiffres suivants : No 25,863. Mme Eliza Estes, femme de Thos. O. Meux, contre Thos. O. Meux, son mari.—Pour les raisons données et enregistrées, il est conséquemment ordonné, adjugé et décrété que la demanderesse, Mme Eliza Estes, femme de Thos. O. Meux, soit et recouvre jugement contre son dit mari, séparant la communauté d'acquêts et de gains existant jusqu'ici entre eux, et qu'elle soit séparée de biens individus et paraphernaux. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que la dite demanderesse ait et recouvre du défendeur la somme de vingt-cinq mille sept cent et vingt cents, avec intérêt à raison de huit pour cent l'an de la somme de $15 28 75, à partir du 3 mars 1845 ; le même intérêt sur $5,000 à partir du 6 mai 1845, ... le même intérêt sur $1,868 45, à partir du 18 mai 1846, et les frais du procès.

Rendu le 11 avril 1868.
Signé le 20 avril 1868.

(Signé). CHAS. M. EMERSON, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, ce 24avril de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit, et la 92e année de l'Indépendance des Etats-Unis.

O. CHALON,
25 avril—9 et 23 Député Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

GRANDE VENTE IMPORTANTE DE

Habillements extra de printemps et d'été, lingerie, souliers et brodequins.

PAR VINCENT & CO.
W. F. VINCENT, encanteur.
Rue de Chartres, No 16.

IL sera vendu, samedi, 9 mai, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres, sans réserve—

550 lots d'habillements extra de printemps et d'été,

comprenant un des plus beaux qui aient jamais été offerts sur ce marché,—Articles fins et ordinaires, convenables pour le commerce de la ville et de la campagne—

Sacs et pantalons en drap d'été noir et mérinos,
Habillements toile, duck et coutil blancs, écrus et en couleur,
Habillements casimir soie et de fantaisie,
Habillements girga fil, Melton et alpagas,
Habillements et pantalons camlet jean et cotonnade Ripka,
Habits, sacs et pantalons en drap noir,
Dusters et habits en toile d'Espagne—habits en mérinos blanc,
Sacs, habits et pantalons en tweed, kersey et satinet.

—Egalement—

150 douzaines chemises à bouillons et en toile,
150 do do en plaid, Hickory, calico et d'Espagne.

—Egalement—

Un assortiment complet de Lingerie.

—Et—

250 douzaines Chapeaux paille et fourrure.

—Egalement—

50 caisses Brodequins et Balmorals. 9 mai

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RESERVE.

400 Caisses de Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, Encanteur.

SAMEDI, 9 mai, il sera vendu, à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

480 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants, reçus directement des manufactures par les derniers arrivages de New-York, Boston et Philadelphie.

Conditions à la vente. 8mai

PAR HOLZ, BLOHM & CO.

Grande Vente, sans réserve, de

Marchandises sèches, habillements, articles de fantaisie et Chapeaux.

PAR HOLZ, BLOHM & Co.
JOHN C. BLOHM, encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 21.

SAMEDI, 9 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu, sans réserve, pour clôture des consignations, 424 lots de marchandises sèches étrangères et américaines, de saison,

219 lots habillements de saison et lingerie,
185 lots d'articles de fantaisie et notions,
220 douz. chapeaux de paille.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 8 mai

PAR D. E. MORPHY.

Epaules ! Epaules !

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu samedi, 9 mai 1868, à 11 heures et demie du matin, à l'entrepôt Rio, au coin des rues Tchoupitoulas et Notre Dame—

20 boucauts épaules bacon.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 9mai

Vente positive et sans réserve, par Catalogue, pour cause de liquidation, de

7,464 Caisses de Vitres françaises.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

MARDI, 12 mai, 1868, à 11 heures du matin, il sera vendu, sans réserve, au magasin des importateurs, MM. W. H. Vredenburgh & Nephew, No 28 de la rue Peters, près la rue de la Douane—

7464 caisses de vitres françaises de différentes grandeurs et de qualité extra.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis

On peut se procurer des catalogues soit au bureau des importateurs ou à celui de l'encanteur, No 47 de la rue des Magasins. 7 mai

PAR H. W. PALFREY.

SUCCESSION DE JACOB B. EHLERS — No30,069.

Vente à l'encan d'actions de la Compagnie du Gaz, de la Compagnie du théâtre des Variétés, de la Banque de la Nouvelle-Orléans, et de la Banque Crescent City—Egalement, scrips d'assurance des Compagnies d'Orléans, des Marchands, des Citoyens, du Sun, du Home et de l'Etat de la Louisiane.—Linge de corps, chaîne, bague, etc., etc.

PAR H. W. PALFREY, encanteur.
Bureau, rue Carondelet, No 26.

IL sera vendu, mercredi, 13 mai 1868, à midi, AU BUREAU DE L'ENCANTEUR, No 26 de la rue Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 10 avril 1868, les actions, scrips, &c., suivants, appartenant à la succession de Jacob B. Ehlers savoir :

8 actions de la Compagnie du gaz
10 actions de la Banque de la Nouvelle-Orléans
10 actions de la Banque Crescent City,
10 actions du Théâtre des Variétés,
$10 de scrip de la Compagnie d'assurance d'Orléans de 1861,
$2 de scrip de la Cie. des Marchands, de 1861,
$30 do do des Citoyens, de 1861,
$90 do do du Sun, de 1858, 1859, 1860, 1861,
$174 do do du Home, de 1858, 1860, 1861,
$170 do do de l'Etat de la Louisiane, de 1861, 1862.

—Egalement—

2 malles contenant du linge de corps,
2 montres en or, 1 bague.

Les acquéreurs devront être faits au bureau de l'encanteur, avant jeudi, à midi.

Des ordres additionnels seront reçus jusqu'à l'heure de la vente. 3 mai—3 9 13

Succession de Michael Jennings—No. 30,012.

Troisième et dernière adjudication de Trois Terrains de prix dans la rue Galvez, coin Gravier, avec améliorations.

Par H. W. PALFREY, encanteur.
Bureau, rue Carondelet No 26.

SAMEDI, 9 mai 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 30 mars 1868, il sera vendu les propriétés foncières et après décrites—

Trois terrains, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Gravier, Johnson, Perdido et Galvez. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 7, 8 et 9 sur un plan dressé par E. De Berneuil le 17 mars 1867 et déposé à l'étude de W. J. Castell, notaire public, ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Galvez sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No — forme l'angle des rues Galvez et Gravier ; il y a dessus une petite maison, hangar, basse.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Wynne (Rogers, notaire public aux frais des acquéreurs.
2 avril—3 18, mai 8,9

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, ce samedi, 9 mai, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête à tête en acajou et noyer, sofas, chaises à siège à ressorts, table de ventre à de ... meubles, buffets à dessus de marbre, tables à manger, carpettes, matelas, lits de plume, tapis, etc., etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège et bois et rotin. mars—2f

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, samedi le 9 mai, à 11 heures du matin, aux écuries de P. Luer, rue Gravier,

Elégants chevaux de carrosse appareillés,
do do de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières,

AUSSI ;

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis mars—2f

PAR S. GUINAULT

Succession de Sébastien Poncet—No 28,736.

Par S. GUINAULT, encanteur.
Bureau, enc. Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 9 mai, 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, date du 31 mars 1868—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 284 de l'îlet 641, renfermé par les rues Bagatelle, St Antoine, Girod et St Jean Baptiste, d'après un plan déposé au bureau de S. Magner, notaire public, sous le plan No 27, lequel lot de terre mesure 62 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec la maison de quatre pièces et galerie, hangar, jardin, etc. Voir le plan à la Bourse.

Conditions comptant.

Acte de vente pardevant Jh. Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 7 avril—7 15 23 30—9 mai

Vente sans réserve de seize terrains de valeur situés dans le Premier District.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI 9 mai 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Seize lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 3 à 8, 13, et 21 à 26 inclusivement, dans l'îlet No 652, renfermé par les rues Gravier, Commune, Salcedo et Lopez. Quatre des lots ci-dessus font face à la rue Gravier et les autres aux rues Salcedo et Lopez.

Voir le plan qui sera exposé à la Bourse le jour de la vente.

Conditions—La moitié comptant ; la balance à un crédit d'un an, en billets portant hypothèque, et huit pour cent d'intérêt par an de date.

Acte de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire public. 6mai

VENTE SANS RESERVE

Pour effectuer un partage, d'une magnifique résidence et de cinq terrains contigus sur la rue St Philippe, faubourg Tremé.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau, enc. Passage de la Bourse et Bienville

SAMEDI 9 mai 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Six lots de terre désignés par les Nos 1 à 6 de l'îlet renfermé par les rues St-Philippe, Dumaine, Johnson et Galvez.

1o—Cette belle propriété, bâtie sur le lot No 6, ayant 64 pieds de face à la rue St-Philippe, 68 pieds de largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 157 pieds 8 pouces. La maison est admirablement distribuée, commode, étant parfaitement distribuée, placée sur une élévation de 9 pieds du sol, reposant sur de forts piliers en briques, contenant six belles pièces, parfaitement boisées, tapissées et plafonnées. Le salon et la salle à manger communiquent par une porte à coulisses, toutes les pièces ouvrent sur une galerie couverte d'entrée de 10 pieds de large ; galerie sur le devant, balcon sur le derrière et conduisant aux chambres supérieures d'une grande bâtisse dans la cour ... belles chambres, dont six sont bien finies, étant lambrissées et le reste plafonnées. Sous la galerie de la cuisine et chambres à donner. Le tout couvert en ardoises, citerne de 5,000 galons, puits, latrines, etc., etc.

2o—Deux lots contigus, désignés par les Nos 4 et 5, ayant chacun 30 pieds de face à la rue St-Philippe, sur 100 pieds de profondeur.

3o—Le lot désigné par le No 3 contigu au No 4, formant l'encoignure des rues St-Philippe et Galvez, ayant 22 pieds 9 pouces de face à la rue St-Philippe, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Galvez

4o—Deux lots contigus Nos 1 et 2, mesurant chacun 28 pieds 9 pouces de face à la rue Galvez, sur une profondeur de ... pieds. Le lot No 2, 88 pieds de profondeur et le lot No 1, 83 pieds. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, et la balance payable à un crédit de un et deux ans, en billets divisés par coupons, à la convenance des intéressés, portant huit pour cent d'intérêt de date et hypothèque. Dans le cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement d'aucun des billets, les honoraires d'avocats fixés à 5 pour cent seront aux frais des acquéreurs ainsi que les frais d'assurance pour le montant des billets.

Les taxes de 1868 devront être payées par les acquéreurs.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 5mai

Vente à long crédit pour cause de départ, d'un beau magasin encoignure des rues Vieille-Levée et Quartier.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau, enc. Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 9 mai 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, cette belle propriété en briques et à étages, formant l'encoignure des rues de la Vieille Levée et Quartier, Paroisse du 3me District, et du procès français, contenant un vaste magasin au rez-de-chaussée, ainsi que trois petits magasins ouvrant sur la rue du Quartier ; deux chambres, au second étage, appartements au-dessus, et un spacieux grenier. Ensemble la jouissance d'une allée commune de huit pieds de large et ouvrant sur la rue du Quartier. Le terrain mesure 21 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Vieille Levée, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue du Quartier. Voir le plan à la Bourse.

L'attention des acheteurs est invitée à considérer que la position de cette propriété est exceptionnelle, étant placée sur la seul passage conduisant du 3me District aux halles.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste payable à un délai de 1 et 2 ans en billets portant 8 pour cent d'intérêt de date et d'hypothèque.

Acte de vente pardevant C. V. Foulon, notaire public. 3 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de
BERNARD TURPIN.

Amandes, Vin, Graines de Canaries.

En débarquement du navire Biagio, de Palerme.

PAR EUG. TOURNÉ, encanteur.

SAMEDI, 9 du courant, à 5 heures P. M., il sera vendu à l'encan, sur la Levée, au pied de la rue Ursulines—

29 caisses amandes sans coques ; 37 sacs amandes ;
10 barils grai es de Canaries ; 15 barils vin.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis 9mai

PAR G. DE FERIET.

MEUBLES. MEUBLES.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale, No 68.

SAMEDI, le 9 mai, à 11 heures du matin, dans la salle de l'encanteur, au No 86 de la rue Bienville, il sera vendu à l'enchère publique, sans aucune réserve ou limite—

Un assortiment général de meubles, tels que ;

Bois de lits, armoires, bureaux, lavabos, chaises, whatnots, meubles de salon, en acajou, &c. &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 9 mai

Excellentes Maisons en briques, à étage, avec dépendances. No 258 de la rue des Remparts, entre les rues Ursulines et Hôpital, faisant face au chemin de fer de la ville et connue sous le nom de "Institut Franklin."

Par G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau : rue Bienville No 86.

MARDI 12 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique—

Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Remparts, Ursulines, Bourgogne et Hôpital.

Ledit terrain a 33 pieds 9 pouces de face à la rue des Remparts, sur 86 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur. Les bâtisses et améliorations comprennent deux maisons en briques, dont l'une fait face à la rue des Remparts, et l'autre dans le fond, ayant huit chambres, lieux d'aisance, water-works, etc.

Conditions—La moitié comptant ; le reste à un an de crédit, en un billet garanti par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, portant huit pour cent d'intérêt, du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur. En cas de procès, il sera ajouté cinq pour cent (honoraires d'avocat) comme clause générale.

L'acte de vente, y compris le timbre de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 8 mai

Terrains de prix, pour bâtir, dans les rues Claiborne et St-Ferdinand, 3ème District.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

MARDI, 12 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu—

Quatre terrains désignés par les Nos 7, 8, 9 et 10 de l'îlet compris entre les rues Claiborne, St-Ferdinand, Robertson et Presse à Coton.

Le terrain No 7 forme l'angle des rues Claiborne et St-Ferdinand. Il a 31 pieds 10 pouces de face à la rue St-Ferdinand, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Claiborne.

Les terrains Nos 8, 9 et 10 ont chacun 30 pieds de face à la rue Claiborne, sur 170 pieds 6 pouces de profondeur.

Conditions—La moitié comptant ; le reste à un an de crédit, avec hypothèque privilège de vendeur, 8 pour cent d'intérêt, du jour de la vente à parfait paiement et la clause de 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès

Les actes de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats-Unis pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8 mai

Actions. Actions. Actions.

Cent actions de la Compagnie de Fabrique de glace de la Louisiane.

Par G. DE FERIET, encanteur,
Bureau rue Bienville No 86.

SAMEDI, 9 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu—

100 Actions de la Compagnie de Fabrique de glace de la Louisiane—en lots au gré des acheteurs.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis 8 mai

Attention, Pêcheurs, Attention !

Une magnifique seine de 150 pieds de long.

Vente à l'encan.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau et salle d'encan, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 9 mai 1868 à 11 heures du matin, dans la salle de vente de l'encanteur, No 86 de la rue Bienville, il sera vendu, à l'enchère publique—

Une magnifique seine de 150 brasses ou 750 pieds de long, convenable pour toute espèce de poissons, depuis le plus gros jusqu'à la crevette.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 7 mai

Vente positive et sans réserve, à l'enchère publique, de Meubles de choix, au No 440 de la rue du Camp—pour cause de départ.

Par G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, rue Bienville, No 86.

LUNDI, 11 mai 1868, à 11 heures du matin, sur les lieux, au No 440 de la rue du Camp, il sera vendu, à l'enchère publique, pour cause de départ—

Tout le contenu de la dite maison—meubles de salon, de chambres, bois de lit, armoires, tables, chaises, bureaux, lavabos buffets, matelas, porte-serviettes, glaces, berceuses, fourneau de cuisine, &c. &c.

—Egalement—

Un beau piano et tabouret.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 7mai

Vente péremptoire pour cause de départ.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

MARDI, 12 mai 1868, à 10 heures du matin, sur les lieux, au No 46 de la rue Dauphine entre les rues Douane et Bienville, il sera vendu, à l'enchère publique, pour cause de départ—

Tout le contenu de la dite maison comprenant des meubles de salon, chaises, fauteuils, sofas, chaises à bascule, tables à allonge, lavabos, chaises à glaces françaises, marquises et lits, porte-serviettes, tables, glaces, pieds de tapis de Bruxelles, etc., etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 7 mai

Maison neuve et solidement construite, à étage, sur la rue Bienville, entre les rues Marais et Tremé.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

MARDI, 12 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Marais, Conti et Tremé. Le dit terrain a 30 pieds 9 pouces de face à la rue Bienville, sur 140 pieds de profondeur.

Les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, comprennent une maison, neuve, en bois, à étage ... entrée cochère, quatre ... une grande chambre servant de club, ... chambres ... et ... chambres, ... latrines, etc.

Conditions—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis ; le reste à un an de crédit, en un billet garanti par hypothèque spéciale portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente à parfait paiement. La propriété devra être assurée et la police transférée au vendeur.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. D. Doriocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 8 mai

Meubles et Tableaux à l'huile, de choix, à l'encan.

Succession de Dominique Canova.

No 29,061.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

MARDI 12 mai 1868, à 11 heures du matin, sur les lieux, dans la rue Lapeyrouse, entre les rues Derbigny et Claiborne, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, date du 5 avril 1868—

Un assortiment général de meubles, tels que chaises, tables, bois de lit, armoires, glaces, baignoires, glacières, etc. etc.

—Egalement—

Le même jour, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

Plusieurs tableaux à l'huile de choix, l'un représentant un soldat conduisant un bateau à Vicksburg pour éviter le feu de l'armée fédérale, et une magnifique "Beatrix Borgia."

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 2 mai—2,6,9,12

Maison et Terrain dans la rue Casacalvo, entre les rues Poetes et Espagne.—Egalement, un terrain nu dans la rue Urquhart, entre les rues Mandeville et Espagne.

Succession de Clarisse Vaxier—No. 31,931.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Bienville No 86.

JEUDI 21 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, date du 7 avril 1868—

1o—Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Casacalvo, Espagne, Moreau et Poetes. Le dit terrain a 30 pieds de face à la rue Casacalvo, sur 98 pieds de profondeur.

Les bâtisses et améliorations comprennent une bâtisse à étage, couverte en ardoises, dans le fond du terrain ; deux hangars, citerne, cuve, &c.

2o—Un autre terrain situé dans le même District que le susdit, dans l'îlet compris entre les rues Urquhart, Mandeville, Girod et Espagne. Le dit terrain a 18 pieds 3 pouces de face à la rue Urquhart, sur 160 pieds 1 pouce 3 lignes de profondeur.

Le tout d'après un plan dressé par C. A. de Armas, ingénieur civil et arpenteur, en date du 18 avril 1868.

Conditions—La moitié comptant ; le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, divisés en coupons et portant 8 p. cent d'intérêt du jour de la vente à parfait paiement. La propriété devra être assurée et la police devra être transférée à l'exécuteur testamentaire. En cas de procès, l'acquéreur sera requis de payer cinq pour cent d'honoraires d'avocat, sur le montant de la vente.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
21avril—21,26,2 9.16 21mai

Propriétés de prix dans le Deuxième et Troisième Districts.

Succession de veuve Chs. Maillet.

No 25,741.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

JEUDI, 21 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, date du 15 avril 1868, les propriétés foncières et après décrites, savoir—

1o—Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, Hôpital, Remparts et Ursulines. Le dit terrain a 58 pieds de face à la rue de l'Hôpital et ayant, sur une profondeur de 80 pieds, à partir de la ligne du fond ... une distance de cinquante pieds de la rue des Remparts ... du côté de la rue de l'Hôpital, et ayant vingt-deux pieds 10 pouces de large jusqu'à la ligne du fond.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et comprenant une maison en briques et d'autres dépendances.

2o—Trois certains terrains situés au nouveau faubourg Marigny, Troisième District, désignés par les Nos 8, 6 et 12, de l'îlet No 70, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville, daté du 25 juin 1830, et déposé dans les archives de Chs. Janin, notaire ... Lesdits terrains sont contigus, ... Les terrains Nos 6 et 8 ont ... pieds de face à la rue Annette, sur 120 pieds de profondeur, ... terrain No 8 a 30 pieds de face à la rue Annette, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue des Libéraux.

Le terrain No 12, de dimensions irrégulières, forme l'angle des rues St Bernard et Libéraux, à l'exception de la partie prise par la Municipalité No 3, pour l'ouverture de l'Avenue St Bernard

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur, pardevant ... notaire public aux frais des acquéreurs. ... avril—21—25—2 9,16,21 mai

Terrains de prix pour bâtir, dans la rue Conti, entre les rues Rendon et Lopez.

Succession de Joseph M. Baker.

No. 31,974.

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, No 62, rue Royale.

MERCREDI, 27 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 20 avril 1868, il sera vendu, à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites—savoir :

Cinq terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 6, compris entre les rues Conti, Bienville, Lopez et Rendon. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 6, 7, 8 9 et 10, et ont les dimensions suivantes : Les terrains Nos. 6, 7, 8 et 9 ont chacun 30 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Conti, sur 102 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur. Le terrain No 10 forme l'angle des rues Conti et Lopez ; il a 30 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Conti, sur 102 pieds 5 pouces 3 lignes de profondeur et face à la rue Lopez.

Le tout d'après un plan dressé par C A. De Armas, arpenteur et ingénieur civil, le 20 avril 1868.

Conditions—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, le reste à 12 mois de crédit, en un ou des billets garantis par hypothèque spéciale, et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement. En cas de procès, l'acquéreur sera requis de payer 5 pour cent (honoraires d'avocat).

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur, pardevant O. L. Kernion, notaire public aux frais de l'acquéreur. 25 avril—29,9,16,23,27 mai

Terrains de prix dans le voisinage immédiat du Fair Grounds.

Succession de MARY E. HEBERT—No

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

MARDI, 2 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. H. Cooley, Juge de la Cour de District de la Nouvelle-Orléans, date du 22 avril 1868, les propriétés ci-dessous décrites—

SEPT TERRAINS, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages appartenant auxdits terrains qui sont situés au faubourg Kenton, Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 4, compris entre le Chemin Gentilly, et les rues Castiglione, Esplanade et Ste-Rose, ... Les dits terrains sont désignés par les Nos 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14. Le tout d'après un plan dressé par C. A. De Armas, ingénieur civil et arpenteur, daté du 30 avril 1868.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, par devant Edward Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs.
2 mai—2, 9, 16, 23, 30

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

VENTE DE FAILLITE,

Par ordre de M. E. E. Norton, assignee officiel.

Divers lots de Marchandises sèches, Notions, &c'

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.,
ALEX. LEVY, encanteur,
Bureau, rue de Chartres, No 38.

SAMEDI, 9 du courant, à 11 heures du matin, il sera vendu—

Divers lots de marchandises sèches,
Notions, &c., &c.,

par ordre de M. E. E. Norton,
Assignee officiel

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 9 mai

ACTIONS. ACTIONS.

Cent actions de la Banque du Commerce (Waterworks)—à l'encan.

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
ALEX. LEVY, encanteur,

IL sera vendu, jeudi, 14 du courant, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, par ordre de la Banque d'Amérique et pour le compte de qui il appartiendra—

100 actions de la Banque du Commerce (Waterworks) de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 9mai—9,10,12,14.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
ALEX. LEVY, Encanteur,
Bureau, rue de Chartres, No 38.

Vente par le Marshal des Etats-Unis.

J. Stetheimer contre Cahn & Blum en faillite.

64 colis de marchandises—Marchandises sèches Bottes et Souliers, Quincailleries, Liqueurs, &c.

—Et—

2 balles Coton.

NOUS vendrons, samedi prochain, 9 mai 1868, à 11 heures du matin, dans notre salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres, par ordre et sous la direction du marshal des Etats-Unis—

64 colis marchandises—Marchandises sèches, bottes et souliers, quincaillerie, liqueurs, &c.

—Egalement—

2 balles coton.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis. 5mai—5,8,9

PAR A. DUCHIRON

PAR A. DUCHIRON, Encanteur.

Rue Tchoupitoulas, No 10, et rue de la Nouvelle Levée, No 10.

IL sera vendu, samedi, 9 du courant, à 10 heures et demie du matin—

25 barils sirop, sucre choix de la Louisiane, farine, bœuf, thé, saindoux beurre, balais, cornichons, whisky en barils et en caisses, eau de-vie, vin blanc, champagne, liqueurs, et un assortiment général de groceries.

Conditions—Comptant, sur livraison 9 mai

FRANCOIS FERNANDEZ & CO

Marchandises sèches.

Par F. FERNANDEZ & Co.
F. FERNANDEZ, Encanteur.

SAMEDI prochain, 9 mai, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leur salle d'encan, No 44 rue Vieille-Levée, entre Bienville et Douane—300 lots marchandises sèches de saison, telles que : coton blancs et écrus indiennes, jaconats, toiles, serviettes et nappes, coutil, fil, mouchoirs madras, brin fil blanc et écru, nanous, mousselines suisses, ginghams, fil et coton, alpacas, bas et chaussons de toutes qualités.

Conditions à la vente. 8 mai

PAR W. I. HODGSON

Etal de Café au Marché Poydras—à l'encan—Sans réserve,

PAR W. I. HODGSON, Encanteur,
Bureau, Commercial Place, No. 21.

SAMEDI, 9 mai 1868, à midi, aux étaux Nos. 42 à 64 de la rue Poydras, il sera vendu—

Le privilège et la clientèle de l'étal de café Nos. 42 à 64 inclusivement, avec marbres, miroirs, urnes à café et à thé, chaises, coutellerie, appareil de cuisine. Le tout au comptant.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 8 mai

PAR CHS. T. NASH.

Attention, chasseurs !

UNE CHIENNE de chasse et un fusil à l'encan—PAR CHAS T. NASH, encanteur. Bureau, au Masonic Hall Action Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido—Samedi, 9 du courant, à 11 heures du matin, dans sa salle d'encan, au coin des rues St Charles et Perdido, il sera vendu : Une chienne pointer, de deux ans et demi anglaise, bien dressée et parfaitement dressée ; un fusil de chasse, français, à deux coups, calibre 14 ; une carnassière neuve, une corne, &c. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis 7mai

PAR THOMAS & SPEAR.

Succession de Bernard de Marigny.

No 30,246, Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Propriétés foncières dans le Troisième District de cette ville, et dans la ville de Mandeville, Paroisse de St. Tammany.

PAR THOMAS & SPEAR.
PLACIDE J. SPEAR, Encanteur,
Bureau, 36 rue Bienville.

SAMEDI, le 9 mai 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, date du 1er avril 1868, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la dite succession savoir :

Une portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, comprise entre les rues Champs Elysées (côté est) et le Chemin Public, mesurant, conformément à un plan dressé par J. A. D'Hemécourt, en date du 30 novembre 1867, 160 pieds sur la ligne courant vers les Champs Elysées, 62 pieds 10 pouces sur la ligne courant vers le Chemin Public ... (suite des dimensions) ...

2o—Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec les droits, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, située à la ville de Mandeville, Paroisse St Tammany, ... (suite de la description) ...

3o—SIX LOTS DE TERRE situés dans la ville de Mandeville, paroisse St Tammany, Etat de la Louisiane, et désignés d'après un plan de ville ... l'îlet No 119, borné par les cours Jackson et les rues Aloin, Orléans et Floridas, l'îlet No 125, borné par les rues Floridas, Albert, Atalin et Lafayette ; l'îlet No 127, borné par les rues Floridas, Albert, Atalin et Amérique ; l'îlet No 136, borné par les rues Orléans, Atalin, Amérique et Cours Jackson ; la moitié de l'îlet No 118, borné par les rues Claiborne, Floridas, Orléans et 250 pieds de la ligne de la propriété appartenant à la succession de Mme Martin, l'îlet No 171, borné par les rues Floridas, Louvois, Colbert et Atalin ; l'îlet No 135, borné par les rues Colbert, Atalin, Orléans et Amérique.

TERMES ET CONDITIONS.—La moitié comptant, et la balance en billets à un an avec 8 pour cent d'intérêt, de date du jour de la vente jusqu'à parfait paiement garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs devront faire assurer et entretenir les bâtisses et améliorations de la propriété de Mandeville pendant la durée de l'hypothèque, et la police d'assurance transférée au vendeur.

Les acquéreurs assumeront aussi le paiement de toutes les taxes dues pour l'année 1867 et l'année courante, et l'acte de vente, ensemble avec les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis pardevant O. Morel, notaire public, aux frais des acquéreurs.
7 avril — 7, 18, 29 — 9 et 9mai

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

POUR CAUSE DE DEPART.

Une bonne maison en briques à étage, No 142 de la rue des Remparts, entre les rues St. Pierre et Toulouse.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI 16 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu, à l'enchère publique,

L'agréable maison en briques, à étage, No 142 de la rue des Remparts, entre les rues St Pierre et Toulouse ; le terrain mesure ... pieds de face à la rue des Remparts, sur 63 pieds ... de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble, avec toutes les améliorations, &c.

La maison No 142 de la rue des Remparts, ayant corridors et salons au rez-de-chaussée, deux chambres à coucher etc, au second étage, une cuisine en briques et à étage, chambres à domestiques, etc, cour pavée, etc.

Conditions—Un tiers comptant ; le reste à un et deux ans de crédit, en billets spéciaux et garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement ; avec la clause de 5 pour cent (honoraires d'avocat) par laquelle l'acquéreur s'engage à payer en cas de procès pour le recouvrement de la dite ... Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur. L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes de l'année 1868.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Gottschalk & Mazureau, notaires publics, aux frais de l'acquéreur. 9 mai

Deux Terrains de choix pour bâtir, au coin Sud Est des rues Esplanade et Remparts.

Par C. E. GIRARDEY & CO. Encanteurs,
Bureau, No 17, Passage de la Bourse.

SAMEDI, 16 mai 1868, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

Le terrain de choix formant l'angle Sud-Est des rues Remparts et Esplanade, Bourgogne et Quartier, ... Le terrain de l'angle a ... pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue des Remparts, ... sur la ligne du fond ... la rue Bourgogne.

C'est un des meilleurs emplacements pour une maison dans le Deuxième District.

Conditions—Un tiers comptant ; le reste à un crédit de 1 et 2 ans, en billets garantis spécialement par hypothèque sur la propriété portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de la date de la vente à parfait paiement. L'acte hypothécaire devra contenir la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès pour le recouvrement des billets ... L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de l'année 1868.

Acte de vente pardevant Jos. Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 9 mai

Succession de Sophia Bickley.

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans

No 29,161,

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur,
Bureau, No 17 Exchange Place.

SAMEDI, 30 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 1 avril 1868, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Sophia Bickley, décédée—

La moitié indivise de deux lots de terre à Rickerville, Paroisse de Jefferson, Nos 1 et 2 de l'îlet No 40, bornés par les rues Valmont, Jaffer, Tchoupitoulas et Pitt, et mesurant chacun ... pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 121 pieds 1 pouce.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis

Acte de vente et les timbres de revenu, aux frais des acquéreurs, pardevant M Gernon, notaire public.
23 avril—9 16 23 30 mai

Résidence en briques, à étage, dans le Deuxième District, au coin des rues Remparts et Ursulines.

Succession de Mme Marie Antonie Ligerot, femme décédée de William Battler —No 31,972—

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans,

PAR C E. GIRARDEY & Co., Encanteurs,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau Passage de la Bourse No 17.

SAMEDI, le 23 mai 1868, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, date du 24 avril 1868, il sera vendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite—

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Remparts, Bourgogne, Ursulines et Hôpital. Ledit terrain a 33 pieds 9 pouces de face à la rue des Remparts, sur 80 pieds de profondeur et face à la rue des Ursulines. Ensemble, la jolie maison en briques, à étage, bien construite, ayant salon, corridor et salle à manger au rez-de-chaussée ; au premier, trois chambres à coucher et une mansarde ; dans le fond, une cuisine en briques, à étage, dans la cour, une cuisine principale, une ... et une citerne ... pavée ... Cette propriété est louée à bail jusqu'au 1er octobre prochain, à raison de $1,200 par an, payant tous les mois, au premier de chaque mois, ... C'est un des plus agréables emplacements de la rue des Remparts. Le voisinage est paisible et respectable, près des centres d'affaires, des théâtres, etc.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets de l'acquéreur, garantis spécialement par hypothèque sur la propriété vendue, et portant 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police d'assurance transférée au vendeur. L'acte hypothécaire devra contenir la clause de 5 pour cent, en cas de procès, pour le recouvrement des billets.

L'acte de vente, y compris les timbres de Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
18 avril—19,25,28—2,3,9 16,23 mai

TRAITEMENT DES MALADIES SECRETES ET DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Eczéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.

E. GAUDOZ,
Pharmacien de l'Université de Paris, rue Conti et Bourgogne.

30 sept

VENTES A L'ENCAN

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Terrains rue Esplanade.

Par C E. GIRARDEY & Co., Encanteurs,
Bureau No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, 9 mai 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu, à l'enchère—

Deux lots de terre dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Washington, Gardes Quartiers, et Tonti ; désignés par les Nos 4 et 5, et mesurant chacun 31 pieds 8 pouces et 3 lignes de face à la rue Esplanade, sur des profondeurs de 146 pieds 1 pouce ... et 153 pieds ... lignes ; les terrains sont hauts, entourés de bonnes améliorations ; ... pavé et les chars de la ville passant devant.

Conditions—La moitié comptant, le reste à 12 mois de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement avec les 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de 1868.

Actes de vente et les timbres de Revenu aux frais des acquéreurs, pardevant L Duvigneaud, notaire public. 6 mai

Résidences dans le Deuxième District.

Par C. E. GIRARDEY & CO.
Bureau, Passage de la Bourse No 17

SAMEDI, le 9 mai 1868 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique—

1o—Une résidence à deux étages en bois, ayant cuisine, citerne, etc., sur la rue Hôpital, entre les rues Johnson et Prieur. Le terrain mesure 33 pieds 6 pouces de face à la rue Hôpital, sur ... à la ligne du terrain No 16, de 81 pieds (mesure française)

2o—Une maison basse, en bois, à l'encoignure des rues Douane et Rendon. Le terrain mesure 30 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Douane, sur 102 pieds de profondeur et face à la rue Rendon.

Conditions—Moitié comptant ; le reste à 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement avec les 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de procès, pour devront être assurées et les polices transférées au vendeur. Les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes de l'année 1868.

Actes de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais des acquéreurs, par devant W. Rogers, notaire public 26 avril—

Succession de Mme MARIE ZOÉ DEBLANC, veuve de Joseph Dueuau, décédé.

—No 30,234—

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Propriétés améliorées dans les 1er et 2e districts Bons emplacements. Bonnes résidences bien situées, sur la rue Gravier, entre Baronne et Dryades, rues Esplanade, Claiborne et Chemin du Bayou.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau, No. 17, Exchange Place.

SAMEDI, le 9 de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de deux ordres de l'Hon. John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, daté le 2 mars 1868 et le 28 mars 1868 et rendu dans la susdite affaire, les propriétés suivantes, appartenant à la succession de madame Marie Zoé Deblanc, épouse de Joseph Dueuau décédé, savoir—

—Propriétés dans le Premier District.—

Deux maisons en briques à deux étages avec attique No 214 et 216 rue Gravier, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Baronne, Dryades et Union. Les terrains sont subdivisés en deux terrains ... et mesurent chacun 28 pieds 1 pouce de face à la rue Gravier sur une profondeur entre lignes parallèles de 109 pieds d'après un croquis par A. De Armas, architecte, daté le 8 de mars 1868, déposé dans la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans

Les améliorations consistent, sur chaque terrain, en une grande maison à deux étages avec attique bien bâtie, ayant vestibule, 2 salons et salle à manger au premier, ... trois chambres à coucher au second et deux chambres dans l'attique. Une cuisine en briques à étages, ayant chambres de domestiques, etc.—la cour pavée, etc. Les deux maisons ... Nos 214 et 216 rue Gravier. ... Possession sera donnée après notification. Le No 216 est loué à bail jusqu'au 31 octobre 1868 ... Ces propriétés sont dans le centre des affaires, près de l'Hôtel St-Charles et, dans peu de temps, seront des meilleurs emplacements pour le commerce.

—Propriétés dans le Second District.—

1o—Un certain lot de terre, dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Remparts, Bourgogne et Quartier. Cette propriété forme l'encoignure et mesure 24 pieds de face à la rue Esplanade sur une profondeur et face sur la rue Bourgogne de 100 pieds 6 pouces 7 lignes. Les améliorations consistent en une maison en briques à 3 étages, ayant salon, salle à manger au premier, trois chambres à coucher au second, et trois chambres à troisième étage. ... chambres de domestiques, dépendances, etc. La cour est pavée, citerne, cuve et le gaz dans la maison principale. Le tout en parfait état. Loué à bail jusqu'au 1er de juillet 1868 à $125 par mois.

Cette propriété située dans le centre d'une des meilleures parties du Deuxième District mérite l'attention des capitalistes en recherche de bons placements ou de ceux qui désirent une bonne résidence.

2o—Trois lots de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Esplanade et Chemin du Bayou, désignés par les Nos 1, 2 et 3, sur un plan dressé par A. de Armas, arpenteur, et déposé au bureau des Encanteurs. Une copie dudit plan sera attachée à l'acte de vente. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Claiborne et Chemin du Bayou (Bayou Road) et mesure 79 pieds de face à la rue Claiborne ... sur une profondeur de 156 pieds, ... Les lots 2 et 3 ... Ensemble, 71 actions (réduites à 67) de la Banque des Citoyens de la Louisiane. L'acquéreur devra assumer ...

La dite propriété, et la plus grande partie de la façade du terrain ... jusqu'au 31 décembre 1868 ... au taux de $50 par mois.

Le lot No 2 touche au No 1 et mesure 30 pieds de face au Chemin du Bayou, sur 156 pieds de profondeur ... Le lot No 3 touche au No 2 ... Ensemble avec toutes les améliorations, droits, privilèges, &c.

Conditions—Un tiers comptant ; le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets de l'acquéreur divisés, portant 8 pour cent d'intérêt, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur ... transférées aux exécuteurs ... en cas de procès ...

Actes de vente et timbres de Revenu aux frais des acquéreurs, pardevant L. D. Duvigneau, notaire public.
19 mars—19,26—avril 4 11 18 25 mai 2 9 t

Succession de Joseph Eugène Martin.

No. — Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans

Maison en bois, à étage, No 226 du Chemin du Bayou, entre les rues Derbigny et Roman.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J HOEY, Encanteur
Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, le 9 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. Jno. W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, date du 7 mars 1868, il sera vendu dans la succession il sera vendu à l'enchère publique la propriété appartenant à la succession de Joseph Eugène Martin, savoir :

Deux lots de terre Nos 5 et 6 dans le Deuxième District de cette ville, bornés par les rues Roman, Derbigny et le Chemin du Bayou, mesurant chacun 30 pieds de face au Chemin du Bayou, ... lignes dans le fond, sur une profondeur de ... pieds 10 pouces sur une ligne et 142 pieds sur l'autre.

Ensemble les bâtisses consistant en une grande maison en bois à un étage, contenant trois chambres et ... au rez-de-chaussée et deux chambres au premier étage, dépendances, ... une cuisine à étage détachée de la maison, cour et le jardin sont pavés, cuve, &c.

Conditions—L'acquéreur devra assumer le paiement d'un billet de $2 777 tiré par Joseph Eugène Martin, échéant le 15 avril 1868, et qui est garanti par hypothèque sur la propriété ... portant intérêt de huit pour cent l'an, à partir de date ... en cas de procès pour le remboursement du montant des billets. Les bâtisses devront être assurées et la police restera entre les mains de l'administrateur jusqu'à parfait paiement des billets.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Edw. Hogan, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
15 mars—15 29 4 11 18 av 9 mai

Propriété améliorée à l'encoignure des rue Thalie et Jacob.

Succession de Morris et Julia Shanahan, Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans No 29,458.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs
N. J. HOEY, Encanteur.
Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, 30 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 17 avril 1868, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Morris et Julia Shanahan, la propriété ci-après décrite—

Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Prieur, Jacob (maintenant Frerat) et Howard étant une portion des terrains originaux Nos. 4 et 5 et mesurant 27 pieds de face à la rue Jacob sur une profondeur de 63 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la rue Thalie. Les améliorations consistent en une maison basse en bois, convenable pour boutique.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de l'année 1868.

Actes de vente et les timbres des Etats-Unis, aux frais de l'acquéreur, pardevant Octave Morel, notaire public.
25 avril—25 ... 30 mai

Une maison basse en bois dans la rue Howard

Succession de George O'Callaghan.

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans

No 30,286

Par C. E. GIRARDEY & Co. Encanteurs,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau, No 17, Passage de la Bourse.

SAMEDI 30 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs ... en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas ... Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, date du ... mars 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de George O'Callaghan—

Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Howard, Liberté, Clio et Erato ; ledit terrain désigné par le No 16, a 31 pieds 1 pouce de face à la rue Howard, 37 pieds 1 pouce 6 lignes de large dans le fond, sur 128 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne oblique qui sépare le terrain ... et 125 pieds de profondeur irrégulière dans le fond de la rue Clio. Les améliorations consistent en une maison basse en bois.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis pardevant ————— notaire public, aux frais de l'acquéreur
25 avril—25—9,16,23 30 mai

TERRES dans les Etats de la Louisiane, Texas, Arkansas et Mississippi

Thomas Henderson vs ses créanciers ou les créanciers de Henderson Terry & Co—No 15,980.

Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans

PAR C E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur
Bureau, No 17 Exchange Place.

VENDREDI, le 15 de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, il sera vendu à l'enchère publique, au compte des créanciers ... les propriétés suivantes ...

Terre dans l'Etat du Texas

1o—3302 arpents dans le comté de Navarro (Texas) en 4 lots, situés sur les Cours Flat et Caney Creek
2o—2140 arpents dans le comté de Ellis Co. (Texas) en lots, situé sur les bayous Quion, Chambers et Waxahatchie
3—157 arpents à Bexar Co. (Texas) sur le Bayou Hondo, 45 milles ouest de San Antonio.
4o—318 arpents à Cass Co. (Texas) "Cogdale Place" près de Jefferson (Texas).
5o—80 arpents à Hunt Co. (Texas). sur le Bayou Caddo.
6o—Un terrain dans la ville de Jefferson Cass Co (Texas)
7o—457 4/10 arpents à Upshur Co. Texas).
8o—350 arpents à Wise Co. (Texas). ... "Wm Brooks' Land.
9o—300 arpents à Cass Co. (Texas) ... de Jefferson ... Pruitt, de 640 arpents.
10o—Les terrains Nos 4, 5 et 6 dans la ville de Jefferson, Cass Co. Texas
11o—Un terrain, le No ... dans la ville de Jefferson, Cass Co., Texas.

Terres dans l'Etat de l'Arkansas.

... arpents ... Arkansas de Baxter & Bris

Terres dans l'Etat de Mississippi.

... arpents ... dans le comté de Tunica, Miss. ... dans la ville de Troy, Yalabusha Co., Miss. de M. Clanton.

Terres dans l'Etat de la Louisiane.

... arpents ... dans la ville de Shreveport ...

CONDITIONS DE LA VENTE.

Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. Actes de vente et timbres du Revenu aux frais des acquéreurs, par devant T. O Stark, notaire public.
15 avril—14, 25—mai 2, 9, 15